

MAZIÈRES INFOS

Le bulletin d'information mensuel de la commune

AGENDA



10 janvier au 11 février

Exposition photos à la mairie

20 janvier

Marché communal

22 janvier

Galette AFN



22 janvier

Investiture du CME

28, 29 et 30 janvier

Représentations théâtre



29 janvier

Bal SPM Football



01 février

AG du Comité des Fêtes

03 février

Marché communal

17 février

Marché communal

ACCUEIL DU PUBLIC DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

13 h 30 - 18 h 00

Mercredi : 14 h 00 - 18 h 00

Samedi : 9 h 30 - 12 h 00

Tél mairie : 02.41.62.35.12

Tél urgence : 06.04.06.51.58

mairie@mazieres-en-mauges.fr



www.mazieres-en-mauges.fr



Vœux 2022

Comme en 2021, je ne pourrai adresser mes vœux en présentiel aux forces vives lors de la traditionnelle cérémonie de début d'année. C'est une double déception car cette année nous comptons ouvrir les vœux à tous les habitants de la commune.

Dans le contexte de rebond épidémique actuel, les instances nationales et départementales ont demandé de prendre toutes les précautions et incité à annuler les cérémonies des vœux sur tout le territoire national pour assurer la sécurité de toutes et tous.

Ce rendez-vous annuel, apprécié par ses participants, doit conserver son caractère convivial et amical. Aussi, aux beaux jours, lorsque le contexte sanitaire sera plus favorable, nous envisagerons éventuellement une cérémonie en plein air afin de tous nous retrouver.



Le Conseil Municipal, en bref

Temps de travail des agents municipaux

La loi de transformation de la fonction publique en date du 06 août 2019 impose à toutes les collectivités locales d'appliquer le même nombre d'heure de travail pour leurs agents : 1 607 heures annuelles. Dans les faits, les agents de la commune sont au régime des 1 607 heures depuis 2002. Cependant, la délibération de l'époque n'évoquait pas la journée de solidarité. Aussi, le Conseil Municipal approuve la nouvelle rédaction sur les modalités du temps de travail des agents municipaux ainsi que sur la journée de solidarité.

Centre technique municipal

Le projet détaillé du centre technique municipal est validé par le Conseil Municipal. Le projet consiste en la réalisation d'un bâtiment composé de deux ateliers non chauffés d'une surface totale de 173m² et de locaux sociaux réglementaires de 30 m² comprenant notamment un bureau, salle de repos, des sanitaires et des vestiaires. . Une mezzanine de 50 m² permettra le stockage de matériel. Une cour extérieure de stockage clôturée de 700 m². Le coût total de l'opération est estimé à 390 290 € HT (études comprises).

Un dossier de subvention est déposé auprès de l'État au titre de la répartition 2022 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le centre technique municipal. La commune peut prétendre à un financement de 108 689 €.

ZAC du Pré de l'île

Les travaux de la 3ème tranche de la ZAC du Pré de l'île sont programmés. Ils débuteront début mars et les premières constructions devraient pouvoir commencer à la mi-octobre. La commission travaille actuellement sur le cahier des charges, le nom des rues et les critères de sélections des candidats.

Règlement budgétaire et financier

Avec l'application de la nouvelle nomenclature comptable au 1er janvier 2022, le Conseil Municipal en profite pour adopter le règlement budgétaire et financier. Ce document formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et définit également des règles internes de gestion propres à la commune dans le respect des textes légaux. Il rassemble et harmonise des règles jusque-là implicites ou disséminées dans diverses délibérations.

Décisions prises par le Maire

La commune renonce à l'exercice de son droit de préemption sur le bien situé 3 rue du Parc.

Un devis de MILLENIUM COLLECTIVITES pour l'achat de 140 chaises en aluminium avec appui sur table pour la cantine est signé pour un montant de 11 140,08 € TTC. Ces chaises entrent dans le plan d'actions du document unique, leur légèreté et leur appui faciliteront leur manutention par les agents municipaux.

Un devis de SDJ Froid d'un montant de 6 498,89€ a été signé pour la réparation du chauffage de la mairie.

Vu l'insuffisance de crédits au chapitre 65 de la section de fonctionnement, un virement de crédits de 1 600 € a été effectué du compte dépenses imprévues au compte 6574 (subventions associations).

Chèque eau

Le Chèque eau est une aide spécifique pour le règlement de votre facture d'eau qui peut être prise en charge partiellement si vous avez des difficultés de paiement. Le chèque eau est directement déduit de la facture. L'aide est attribuée aux habitants de l'AdC selon des critères sociaux (revenus, dépenses, composition du foyer). Pour en bénéficier, les demandeurs doivent se rapprocher du CCAS à l'accueil de la mairie.

Population légale

La commune compte 1285 habitants au 1er janvier 2022.

COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes vous souhaite une excellente année 2022 et espère que celle-ci sera propice à la mise en place des événements culturels afin que vous puissiez en profiter.

Ces deux dernières années, la plupart de nos manifestations ont du être annulées du fait d'une situation sanitaire difficile mais aussi par manque de bénévoles.

Nous sommes peu nombreux (7 personnes) pour faire fonctionner ce Comité et avons besoin de renforcer nos rangs.

Nous profitons donc de ce début d'année pour vous inviter à notre assemblée générale qui aura lieu le 1er février 2022 à 20 h 30 à la Maison des Associations afin de pouvoir échanger ensemble sur les projets en cours.

Le Comité des fêtes

Pour tout contact, vous adresser à :

Olivier Poiron (président) : 06 84 49 91 18

Sylvie Berthomé (trésorière) : 06 95 26 52 87

Patrice Guibert (secrétaire) : 06 45 09 06 03

ou par mail à : vide.grenier@cf-mazieres.org



vide.grenier@cf-mazieres.org

Radar pédagogique

Période du 01 au 14 janvier 2022

Emplacement situé 62 rue de la Forêt

Vitesse	Pourcentage
Sens Rue de la Forêt → rond-point de la crèche	30 - 50 km/h 93,53%
>50 km / h	6,47 %



Rond-point de la crèche → rue de la Forêt

30 - 50 km/h	94,01%
>50 km / h	5,99 %

En recherchant plus finement dans les données recueillies par l'appareil, il s'avère que 0,12 % des usagers dépassent la vitesse de 70 km/h.

Changement de circulation

L'arrêté de circulation générale sur la commune a été modifié afin de réguler la vitesse parfois excessive de certains automobilistes sur les VC2 et VC3.

La circulation sur la VC2 est désormais interdite à la circulation de tous les véhicules à moteur, excepté pour les riverains, les livraisons et l'accès au commerce (vente directe de miel à Noisy).

La vitesse sur la VC3 est réduite à 50 km/h sur la portion de la rue de la Plauderie allant de l'intersection avec la VC 2 jusqu'à l'intersection avec la rue de l'Appentière.

Commission Cantine

Depuis 2006, l'Agglomération du Choletais favorise le développement de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de ces captages car en préservant le sol et en n'utilisant pas de pesticides de synthèse et d'engrais chimiques, ce mode de production est très intéressant pour la préservation de la qualité de l'eau.

C'est pourquoi, l'AdC travaille avec le syndicat GABBANJOU qui œuvre au développement de l'agriculture biologique en Maine-et-Loire.

C'est dans ce cadre que la commune bénéficie de l'aide du GABBANJOU pour mieux appréhender les mesures de la loi EGALIM et développer la part de produits biologiques locaux dans les menus de la cantine.

La commune met en place une commission cantine qui aura pour mission de définir des objectifs et mettre en place un plan d'actions adéquat.

Tout parent d'élève souhaitant intégrer cette commission ou obtenir des informations peut prendre contact avec la mairie au 02 41 62 35 12.



MODIFICATIONS DE CIRCULATION



Les animateurs-trices du secteur **Jeunesse** accueillent les jeunes de 11 à 17 ans pendant les vacances d'hiver. La plaquette de l'accueil de loisirs de Février est à retrouver sur le site internet et les inscriptions commencent du samedi 15 Janvier au samedi 29 Janvier 2022 dans les locaux de Chloro'fil.

Le secteur jeunesse relance en ce début d'année les espace jeunes les mercredis / vendredis soir et samedi après-midi. Sur votre commune, le Vendredi 28 Janvier 2022 soirée crêpes party au Foyer des jeunes. Participation financière de 3€ par personne et inscriptions au CSI Chloro'fil.

Adèle, animatrice du **Relais Petite Enfance** est heureuse de vous accueillir sur les matinées d'éveil pour les 0-3 ans accompagnés de leur assistant-e maternel-le et/ou de leur-s parent-s. Sur inscription, pass sanitaire requis pour les adultes). Découvrez la programmation en cours sur le site internet. Les prochaines matinées d'éveil sur la commune : Vendredi 4 Février 2022 « Yoga » et Vendredi 18 Mars 2022 « Montessori ».


Les ateliers **Adultes** se poursuivent comme la Gym équilibre et les ateliers autour du bien-être et du numérique...

Pour les **familles** du territoire, la plaquette des Mom'en familles, pour les parents, grand-parents, enfants est d'ores et déjà disponible dans les locaux de Chloro'fil. Toute une palette d'activités (sortie, bricolage, motricité, conférence...) pour garder de bons souvenirs et s'amuser en famille (enfants-parents et/ou grands-parents).

Le Mercredi 9 Février 2022 est proposé une matinée Yoga parent - enfant(s) pour les enfants de 18 mois - 3 ans. RDV à la Salle St Jean à Mazières en Mauges. 2 séances : 10h00 - 10h45 pour les 18 mois - 3 ans, et de 11h00 à 12 h00 4-10 ans. Durée de la séance 1h. 2€ par famille.

Chacune des activités proposées est à l'initiative d'habitants n'hésitez pas à venir partager vos idées et vos envies avec l'équipe !

Inscriptions et conditions d'accès aux activités :
40 bis rue de la Libération 49340 NUAILLE
Tel. 02 41 55 93 41
accueil@csichlorofil.fr

Les aventures de Suzette ou la chronique du 

10 ans déjà !!!! et oui 10 ans que Suzette est parmi nous ! 10 ans que vous suivez les aventures de Suzette !! En 2012 Suzette naissait sous les traits d'une personne âgée qui vous conte sa vie quotidienne, ses projets, ses inquiétudes (préoccupations) liées à son vieillissement et qui nous a permis, nous équipe du CLIC, d'explicitier le fonctionnement et les missions de notre service.

L'information, la coordination des services, l'orientation et les conseils aux personnes âgées et leurs familles pour le maintien au domicile est notre « cœur Métier » ; la formation, l'information et le soutien aux Aidants (ou « Aimants »), les RDVs du CLIC sur le Numérique, les Arnaques, la Nutrition... sont autant de thèmes que nous avons déjà abordés et qui reviendront certainement si vous le souhaitez.

Afin d'être au plus près de vos préoccupations, n'hésitez pas à nous communiquer les thèmes que vous voudriez voir aborder dans cette rubrique en appelant le CLIC ou en laissant un message sur la boîte mail clic.choletais@gmail.com... car Suzette a aussi besoin de vos idées et de vos avis.

10 ans donc ! Et si nous repartions pour 10 ans.....

...rendez-vous pour la suite des aventures de Suzette dans le prochain numéro.

CLIC IGEAC (centre local d'information et de coordination),
- au pôle social (24 avenue Maudet 49300 CHOLET) uniquement sur rendez-vous
ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00,
et le vendredi de 14h00 à 17h00
- à Vihiers (2 Rue du Comte de Champagne)
- ou à domicile

Tél : 02.41.30.26.34
clic.choletais@gmail.com
Site Internet : clic-igeac.org

